

**AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC  
INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT**

**Société IMMASSET  
commune de Saint-Aubin-sur-Gaillon**

Le préfet de l'Eure fait savoir que par arrêté n° DCAT/SJIPE/MEA/23/030, il a prescrit la mise à la consultation du dossier au public, pendant une durée de quatre semaines, de la demande d'enregistrement présentée par la société IMMASSET relative à la construction d'un entrepôt logistique sur la commune de Saint-Aubin-sur-Gaillon.

La consultation du public se déroulera **du jeudi 15 juin 2023 à 9h00 au jeudi 13 juillet 2023 à 18h00** sur le territoire de la commune de Saint-Aubin-sur-Gaillon.

Durant le délai de la consultation, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie de Saint-Aubin-sur-Gaillon, le public pourra prendre connaissance du dossier en version « papier », comprenant la demande et la description du projet.

Le dossier sera également disponible, sur le site internet de la préfecture de l'Eure, à l'adresse suivante :

<https://www.eure.gouv.fr>

Rubriques : Actions-de-l-Etat/Environnement/Consultations-et-enquetes-publiques/Consultations-publiques/Enregistrement-IMMASSET

Le public pourra formuler ses observations :

- sur le registre ouvert à cet effet à la mairie de Saint-Aubin-sur-Gaillon aux jours et heures habituels d'ouverture au public,
- par voie électronique à l'adresse courriel suivante : [pref-projet-immasset@eure.gouv.fr](mailto:pref-projet-immasset@eure.gouv.fr)
- par courrier avant la fin du délai de consultation du public soit **le jeudi 13 juillet 2023 à 18h00** adressé au préfet de l'Eure - Direction de la coordination de l'action territoriale – Service juridique interministériel et des procédures environnementales – Mission environnement et aménagement - bd Georges Chauvin - CS 40011 - 27020 Évreux Cedex.

L'autorité compétente pour prendre la décision d'enregistrement est le préfet de l'Eure.

L'installation peut faire l'objet d'un arrêté préfectoral d'enregistrement, éventuellement assorti de prescriptions particulières, complémentaires aux prescriptions générales fixées par l'arrêté ministériel prévu au I de l'article L. 521-7 du Code de l'environnement ou d'un arrêté préfectoral de refus.

Toutes informations complémentaires concernant le projet peuvent être obtenues auprès de la société IMMASSET – 6 bis rue Dugas Montbel – 69002 Lyon.

Le présent avis est affiché à la mairie de Saint-Aubin-sur-Gaillon, sur le site prévu pour la construction et mis en ligne sur le site internet de la préfecture de l'Eure.

Le Préfet



Simon BABRE